

#### NOTE D'INFORMATION N°6

#### **Circonscription de PONT-AUDEMER**

A diffuser et afficher

Liberté Égalité Fraternité

## Elèves à besoins éducatifs particuliers

La présente note d'information vise à faire un état des lieux de divers dispositifs et outils à mettre en œuvre lorsqu'une équipe pédagogique se trouve face à un élève qui présente des besoins éducatifs particuliers.

### \* Réunion d'équipe Educative (REE)

Code de l'Education : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006527398">https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006527398</a>
Vademecum et formulaire de compte-rendu REE : <a href="https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article96">https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article96</a>

La Réunion d'Equipe Educative est la première étape à organiser lorsque le personnel enseignant s'interroge sur les réponses éducatives à apporter aux besoins de certains élèves, dans une démarche partenariale. Les parents sont membres de droit et doivent être systématiquement informés, par écrit, des relevés de conclusions de la réunion (cf. lien c-dessus).

Le conseil des maitres peut s'appuyer sur l'équipe de circonscription pour participer ou apporter des conseils en amont d'une REE. Les membres du RASED ont une expertise à consulter et à partager, lors de chaque étape d'une REE.

## Elèves au comportement difficile

Portail métier: <a href="https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/vie-scolaire-reglementation/protocole-departemental-degestion-des-eleves-a-comportement-difficile-283944.kjsp?RH=PIA">https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/vie-scolaire-reglementation/protocole-departemental-degestion-des-eleves-a-comportement-difficile-283944.kjsp?RH=PIA</a>

La DSDEN de l'Eure, via la mission « *Climat scolaire* » a mis en place un protocole de suivi des élèves qui présentent des difficultés de comportement. Celles-ci sont généralement à distinguer des troubles du comportement qui relèvent du champ du handicap, donc du soin et de l'adaptation scolaire. Néanmoins, les équipes peuvent être rapidement mises en difficultés face à certains agissements. Ce protocole peut ouvrir une réflexion vers des solutions à apporter, à plusieurs niveaux et dans une démarche partenariale impliquant toujours la famille.

# Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Code de l'Education : Article L311-3-1

Documents à télécharger : https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article26

<u>C'est la première étape, nécessaire,</u> dès lors que l'équipe est confrontée à des difficultés cognitives et/ou comportementales qui compromettent l'acquisition des compétences attendues et pour lesquels les outils de classe (différenciation pédagogique) n'ont pas suffisamment fonctionné. Le PPRE est un document partagé avec les familles et les membres de la communauté éducative qui gravite autour de l'enfant.

Le PPRE est un document cadre évolutif qui consigne les actions menées pour la réussite scolaire de l'élève. Il peut être mis en veille ou réactivé selon les besoins. Rédigé par les enseignants du cycle, il constitue également un outil de liaison (PPRE passerelle) à destination des enseignants du collège.

#### ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Les actions prévues dans le cadre du PPRE sont ciblées et s'inscrivent dans une durée raisonnable (un mois à une période). Elles sont évaluées et consignées dans le document cadre. Un bilan est établi avec la famille, à une fréquence laissée à l'appréciation de l'équipe éducative. Pour résumer, le PPRE doit :

- Identifier les besoins grâce à un diagnostic
- Fixer des objectifs précis en nombre réduit
- Se fonder sur des compétences déjà acquises
- Etre défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable
- Etre expliqué à l'élève et sa famille
- Prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner

Le PPRE est un document indispensable avant toute demande d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA) ainsi qu'avant toute proposition de maintien ou de saut de classe.

L'emploi du temps contenu dans le PPRE cité en référence permet d'expliciter les temps de décloisonnement que certains élèves peuvent vivre, chaque semaine, dans le cadre d'un parcours individualisé relatif à un maintien ou un saut de classe.

Enfin, le PPRE formalise les aides dites de 1<sup>er</sup> niveau, qui sont proposées par l'enseignant de la classe. Enfin, c'est un <u>document à renseigner avant toute nouvelle demande d'aide par le RASED,</u> qui est une aide de second niveau.

## \* Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficultés (RASED)

**<u>Référence</u>** : circulaire 2014-107 du 18/08/2014

Site de la circonscription : https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article37

Placé sous l'autorité de l'IEN, le RASED est composé de trois catégories de professionnels qui sont membres de droits aux différentes instances de l'école : Conseil des maîtres, de cycle et d'école.

- Les maitres spécialisés à dominante pédagogique apportent une aide aux élèves ayant des difficultés à apprendre et à comprendre, dans le cadre des activités scolaires.
- Les maîtres spécialisés à dominante relationnelle apportent une aide aux élèves lorsqu'il s'agit de faire évoluer les rapports aux exigences de l'école et restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- Les Psychologues de l'Education Nationale aident à comprendre les difficultés d'un enfant par des observations et des bilans afin d'en faire une analyse à destination des équipes pédagogiques.

Même s'il n'est pas un préalable à une prise en charge, le projet d'aide (<a href="https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article37">https://circ-pont-audemer.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article37</a>) est incontournable et doit s'inscrire dans un partage d'analyses et de modalités d'action. Ce projet fait partie intégrante du PPRE, pensé et rédigé en conseil de cycle. Ce document est la trace des difficultés repérées et permet l'adhésion des familles, qui doit être recherchée.

Définies en réunion de pilotage de circonscription, les priorités du RASED évoluent en fil de l'année scolaire, entre aides ponctuelles ou collectives et actions de prévention, de la maternelle au cycle II notamment. Enfin, le RASED doit être interpelé, pour tout projet d'orientation vers la SEGPA, au plus tôt et idéalement en fin de cycle II, dès la conception du PPRE.

L'équipe de circonscription est à vos côtés pour vous accompagner dans votre engagement professionnel.